



**CDN ANGERS  
PAYS DE LA LOIRE  
17 RUE DE LA TANNERIE  
CS 30114 - 49101 ANGERS  
CEDEX 02**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE L'EPCC LE QUAI-CDN**

**SÉANCE DU 8 OCTOBRE 2024**

Mardi 8 octobre 2024 à 15h, les membres du Conseil d'administration de l'EPCC Le Quai - CDN se sont réunis sous la présidence de M. Nicolas DUFETEL.

Date de Convocation : 4/10/2024 - Secrétaire de séance : Laurence BEDOUET

**Étaient présents :**

**Représentants de l'État :**

**Représentants de la Ville d'Angers :** M. Nicolas DUFETEL, Président, Adjoint à la culture et au patrimoine, (représentant du Maire) ; Mme Isabelle PRIME, Conseillère municipale ; M. Grégoire LAINÉ, Conseiller municipal ; Mme Sonia PORTENGUEN, conseillère municipale ; Mme Christine STEIN, Conseillère municipale

**Représentant du personnel :** Mme Agnès VALLIER, représentant du personnel titulaire, Le Quai - CDN

**Autres participants :** Mme Frédérique HAMEL, Trésorerie Municipale ; M. Jacques PEIGNÉ, Directeur délégué ; M. Matthias POULIE, Administrateur ;

**Absents ayant donné pouvoir : 0**

**Nombre de membres en exercice : 18**

**Nombre de membres présents ou représentés : 6      Nombre de voix : 6**

**Constatation de l'absence de quorum lors de la séance précédente,** Le conseil constate que lors de la séance du 3/10/24, le quorum n'a pas été atteint. Conformément à l'article 11 des statuts, une nouvelle convocation a été faite pour la présente séance, Le conseil délibère alors valablement quelque soit le nombre des membres présents.

*Objet : Budget 2025 – Débat d'orientation budgétaire*

*Référence : DEL - 2024 - 13*

*Rapporteur : M. Nicolas DUFETEL, Président*

**EXPOSE :**

Le Rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2025 ainsi que ses annexes.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après avoir entendu l'exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) et notamment ses articles L.1431-1 et suivants,

Vu les statuts de l'E.P.C.C. Théâtre Le Quai approuvés par arrêté préfectoral D3-2005 n°384 en date du 20 juin 2005, et vu les statuts modifiés de l'EPCC Le Quai – CDN en date du 4 décembre 2018, et notamment les articles 12 et 17,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ**

Article 1 : Prend acte du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2025.

Le Président,  
Nicolas DUFETEL

